Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie

= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 20 (1994)

Heft: 3

Artikel: Identité individuelle, interactions conjugales et règles de reconstruction

du passé des lignées

Autor: Coenen-Huther, Josette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-814929

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IDENTITÉ INDIVIDUELLE, INTERACTIONS CONJUGALES ET RÈGLES DE RECONSTRUCTION DU PASSÉ DES LIGNÉES *

Josette Coenen-Huther

Laboratoire de démographie économique et sociale

Université de Genève

On s'est beaucoup interrogé ces dernières années sur l'avenir de *la* famille, et l'on s'est plutôt rassuré sur ses possibilités de survie même si ses formes restent «incertaines»¹. On s'est, par contre, nettement moins posé la question du devenir de *chaque* famille à l'échelle *intergénérationnelle*.

Une famille peut-elle, à notre époque, se perpétuer dans le temps ? Il ne suffit pas pour cela que la chaîne de la filiation ne s'interrompe pas. Pour qu'on puisse parler de la continuation d'une famille, il faut que les filles et les fils qui succèdent à leurs mères et à leurs pères aient autre chose en commun avec eux que leur sang ou certains traits physiques.

Pendant longtemps, et pour beaucoup, le patrimoine assurait cette continuité familiale : par la transmission de la terre, du moulin ou de l'usine, de savoirs et de savoir-faire se constituaient des dynasties de paysans, d'artisans, de fabricants, d'instituteurs, de notaires, de médecins... Dans des communautés aux dimensions restreintes, le nom faisait lui aussi fonction de patrimoine et garantissait cette continuité : le prononcer évoquait aussitôt une lignée et tout ce qui faisait son identité au regard des autres.

Ces mécanismes ont, pour l'essentiel, cessé d'exister². A défaut de se perpétuer par la transmission de ce genre de biens, une famille, aujourd'hui, ne peut généralement perdurer au-delà d'une génération que par la mémoire de ses descendants. Elle ne peut, en d'autres termes, survivre que par le souvenir qu'en gardent ses membres, que par la transmission d'une «histoire» à laquelle ils s'identifient et qu'ils souhaitent voir se poursuivre inchangée – du moins dans son essence – à travers leurs propres enfants.

^{*} Texte remanié d'un exposé présenté au cours de la soutenance d'une thèse de doctorat consacrée à : «La place de la mémoire dans le fonctionnement des groupes : le cas de la famille».

On se réfère évidemment ici à Louis Roussel (1989). A propos de cet ouvrage, voir également, dans cette revue, F. Héran (1993) et L. Roussel (1993).

² Ils n'ont bien sûr pas totalement disparu. Des analyses comme celles de Bourdieu (1989) montrent au contraire tout leur poids dans certaines catégories sociales.

Or, l'examen de quelque cent vingt mémoires de lignées et des attitudes face au passé qui leur correspondent³ montre que quatre seulement des huit types idéaux que ces rapports aux ascendants permettent de construire sont des rapports de *continuité*, soit les mémoires que j'ai appelées statutaires, relationnelles affectives, relationnelles ritualistes et communautaires⁴.

- a) Les mémoires *statutaires* sont organisées autour d'une logique de distinction, de faire-valoir : on y vante les accomplissements des ancêtres, leurs qualités intellectuelles, scientifiques, politiques..., leur capacité à s'affirmer comme des acteurs de leur destin, leur appartenance à l'élite. L'*usage social* qu'on fait de ses ascendants rend compte du sens très fort qu'on a de la continuité et de la volonté qu'on manifeste de transmettre son héritage généalogique et culturel à ses enfants⁵.
- b) Les mémoires relationnelles affectives sont, elles, à usage interne. Décrivant des familles extrêmement chaleureuses, unies par les puissants liens de l'amour existant entre des individus voués les uns aux autres, elles servent de modèles pour la famille qu'on voudrait construire soi-même. Ces modèles se nourrissent de relations intenses avec les parents et les fratries, de l'entretien des traditions culinaires, festives... –, d'un immense attachement à des objets et des lieux (Coenen-Huther, 1995a). On souhaite bien sûr aussi de toutes ses forces qu'ils soient repris par ses enfants.
- c) L'attachement à la famille, à son mode de vie, à ses valeurs centrales, qui correspond aux mémoires relationnelles ritualistes est nettement moins sentimental et affinitaire que dans les mémoires relationnelles affectives. C'est que le lien aux consanguins, et accessoirement aux alliés, ne repose pas tant sur l'électivité, l'affection, l'empathie, que sur le statut de parenté. Cette évidence de l'existence de droits et de devoirs inhérents au fait d'être mère ou père, soeur ou frère, fille ou fils... conduit précisément au ritualisme, au conformisme, voire à une certaine routinisation, traits dont la chronique familiale est tout empreinte. Le «ça va de soi» des relations de parenté remplace l'attitude de construction active des rapports entre membres du groupe et de la transmission intergénérationnelle. L'adhésion aux modèles en paraît plus tiède et leur continuité menacée dans une société qui tend à remplacer les certitudes des attributions statutaires par les libres choix individuels.

Woir annexe relative à la recherche en fin d'article (point 1).

⁴ Les quatre autres types de mémoires (mémoires historiques, socio-économiques, sociétaires et anomiques) auxquelles il est fait allusion plus bas signifient en effet une discontinuité dans la vie des lignées. Pour davantage de détails sur ces huit types de rapports au temps familial, voir Coenen-Huther (1995b).

⁵ On peut à ce propos se référer notamment à Le Wita (1988) et Mension-Rigau (1990).

d) Véritables mythes d'un Age d'Or campagnard, les mémoires communautaires traduisent, comme les mémoires statutaires et affectives, une adhésion totale à ce qui a été et une aspiration profonde à la perpétuation du mode de vie des prédécesseurs. Mais les personnes qui donnent ce genre d'image du passé des gens de la terre savent que le monde qu'elles évoquent a déjà largement cessé d'exister et elles le regrettent car c'est leur propre identité qui s'en trouve menacée. C'est d'ailleurs pour cela qu'elles idéalisent tant cet autrefois qu'elles ont encore connu en partie durant leur enfance. Comme le rappelle Halbwachs (1925, 144 ss), la nostalgie se manifeste en effet avant tout à l'égard de ce qui a pris fin : on est tenté en effet de n'en voir que les beaux côtés, oubliant le poids des contraintes qui ne se font plus sentir. Les modèles que ces paysans, ces maraîchers, ces vignerons... voudraient pouvoir transmettre à leurs enfants sont donc en forte dissonance avec la société dans laquelle ceux-ci vont vivre. Dans son essence la plus profonde, le groupe de lignées n'a, par là-même, guère de chances de se perpétuer.

De ces transformations radicales des conditions d'existence, les personnes racontant leur chronique familiale sur le mode *historique* et *socio-économique* ont tiré les conclusions de deux manières. D'abord, elles présentent la vie de leurs ascendants comme *totalement différente* de la leur et de celle à laquelle elles aspirent. Ensuite, elles ne manifestent *aucun désir* de reprendre à leur compte, et à plus forte raison de transmettre, l'héritage symbolique qui leur a été légué.

Ces deux types de mémoires présentent en effet le passé comme étant définitivement *révolu*. Dans le *premier* cas, l'irruption de l'Histoire, avec un grand «H», a interrompu le cours de la famille, la disloquant physiquement et géographiquement et la dépouillant de son identité. Dans le *second* cas, la pauvreté consubstantielle à l'époque et au milieu social des parents et des grands-parents a fait place à une société d'abondance, où la vie comme les mentalités sont fondamentalement différentes de ce qu'elles étaient alors. Pour les familles racontées à travers ces chroniques historiques et socio-économiques, la continuité a donc d'ores et déjà été rompue, de l'extérieur.

Mais cette interruption du fil de l'histoire des lignées peut se manifester encore de deux autres façons :

 Dans les mémoires sociétaires, elle revêt la forme de la critique, souvent mordante, de l'esprit de clan de la famille d'origine, de son goût de l'entresoi, de sa rigidité, de son culte des particularismes..., toutes caractéristiques que l'on n'a aucune envie de cultiver ni de voir se développer chez ses propres enfants;

 Dans les mémoires de type anomique, l'histoire familiale est tout simplement évacuée. Aucun esprit de lignée, aucune spécificité de groupe, n'est perceptible car le collectif disparaît au profit de la description d'individus atomisés. Ces mémoires de «non-familles» s'accompagnent de la négation de tout sens de la continuité, perçue comme synonyme de contraintes.

Certaines familles seulement ont donc des chances, très inégales d'ailleurs, de vivre dans la durée grâce à l'attachement qu'une partie au moins de leurs représentants de la génération adulte témoignent aujourd'hui à l'égard de ce qu'ils décrivent comme l'identité de leur groupe de lignées (ou de telle ou telle de ces dernières).

Il ne faut toutefois pas s'y tromper, ces caractéristiques que l'histoire racontée donne à voir ne sont *qu'un point de vue* sur la famille, une façon personnelle – mais bien sûr pas autiste – de la percevoir et de la dire. Comme Halbwachs (1925, 1941, 1950 posthume) nous l'a enseigné il y a près de trois quarts de siècle, la mémoire obéit en effet aux exigences du présent; elle est, pour une grande part, le reflet de ce que l'individu qui la porte est, lui, aujourd'hui. Autrement dit, chacun construit – car la perception obéit à la même règle – et reconstruit sa mémoire tout au cours de sa vie en fonction de son évolution ou, si l'on préfère, en fonction des transformations de sa propre identité⁶. A tout moment, chacun a de *bonnes raisons*, au sens de Boudon (1986), d'adopter tel ou tel rapport à son passé familial, de mettre en évidence tels traits plutôt que d'autres, d'organiser sa chronique autour d'une logique donnée plutôt que d'une autre.

Certes, ces *bonnes raisons* englobent ce que le passé a été : le fils d'un ouvrier n'aura pas une mémoire statutaire et la fille d'un bourgeois une mémoire communautaire. Mais ce qui a été ne constitue qu'une bonne raison parmi d'autres. Au nombre de ces autres raisons figurent notamment le fait d'être femme ou homme, d'appartenir à tel ou tel milieu social, d'adhérer à telle ou telle hiérarchie de valeurs.

Si les mémoires statutaires expriment un sens très fort de la continuité, c'est ainsi, dans une large mesure, parce que les membres de la classe supérieure qui les cultivent ont toutes les raisons de s'identifier, pour l'essentiel, à des ancêtres dont le renom et la position sociale accroissent leur propre prestige et leur vaut d'être membres de droit d'une bourgeoisie encore assez fermée. Et si ces récits se parent des atours de la distinction, c'est non seulement parce que les aïeux étaient des personnages importants, mais aussi parce que ce sont là les

Voir à ce propos, sur un autre plan, les très belles analyses de Raphaël et Herberich-Marx (1991).

qualités qu'il faut précisément leur reconnaître pour se mettre soi-même en valeur. Pour cela, on n'hésite pas à taire, à oublier plus ou moins consciemment, tout ce qu'ilsont pu être d'autre – des personnes autoritaires, égoïstes, avares... –, à oublier aussi tout ce que le clan familial a pu avoir d'étouffant.

Ainsi encore, la plus grande centration de nombre de femmes sur le foyer et le fait qu'elles placent le plus souvent leur famille au premier plan de leurs préoccupations figurent-ils parmi les *bonnes raisons* qu'ont les épouses interviewées de donner la préférence au style intimiste, relationnel affectif, de narration du passé de leurs ascendants. A l'inverse, l'engagement plus grand et plus total des hommes dans un univers professionnel extra-familial et historiquement daté leur fournit-il de *bonnes raisons* d'ouvrir davantage leurs mémoires à l'environnement social de leur groupe de lignées et d'y faire une place plus grande au contexte socio-économique.

Ainsi toujours, les adeptes des valeurs individualistes qu'incarne l'idéologie associative⁷ du couple ont-ils toutes les raisons de raconter leurs souvenirs sur le mode sociétaire, qui critique les clans familiaux soumettant leurs membres à la loi du collectif, et sur le mode anomique, qui voit les lignées disparaître derrière certains de leurs membres très typés⁸.

Aucune relation entre ces indicateurs de ce qu'est le narrateur au moment où il livre sa chronique familiale et la manière dont il la raconte n'est linéaire : les bonnes raisons rattachées à chacune de ces dimensions de son identité se croisent et se font contre-poids. Comment, par exemple, une femme des milieux supérieurs qui participe de l'idéologie du *Compagnonnage* familial et dont les grands-parents et les parents ont été au coeur de la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale et de l'instauration du pouvoir communiste en Roumanie racontera-t-elle la vie de ses ascendants ? Aura-t-elle une mémoire statutaire, la plus adaptée à la valorisation de son milieu social ? Une mémoire historique, plus apte à rendre compte des événements du passé récent ? Une mémoire relationnelle, plus proche de la sensibilité féminine et de celle du Compagnonnage ?

Les choses se compliquent encore, sans pour autant perdre de leur logique, que le chercheur peut reconstruire, lorsque les interactions entre conjoints sont prises en considération.

Pour les différents types de familles évoqués dans la suite de cet article, voir Annexe, point 2, et pour davantage de détails, cf. Coenen-Huther (1995b).

⁸ Cet exemple, comme les deux qui le précèdent, ne sont que des illustrations des nombreuses relations existant entre identité de sexe, milieu social, type de famille actuel, d'une part, et style de narration du passé des lignées, d'autre part.

Tout mariage constitue en effet le lieu de rencontre de deux mémoires (Berger et Kellner, 1964) qui, compte tenu notamment des différences des rapports au passé des femmes et des hommes, tout au moins dans les générations interviewées, risquent fort de ne pas appartenir au même type, de ne pas envisager le passé du même point de vue, sous l'angle de la même hiérarchie de valeurs. Parmi les cinquante-huit paires de conjoints dont j'ai analysé les chroniques familiales, les quatre cinquièmes sont dans cette situation.

Que se passe-t-il alors au plan du contenu des mémoires et de leur transmission à la génération des enfants ? Les deux passés occupent-ils une place égale dans la famille ? Sont-ils transmis de façon équivalente ou l'un d'entre eux l'emporte-t-il sur l'autre ? Si tel est le cas, duquel s'agit-il ?

Un certain nombre de règles⁹ se dégagent de la mise en parallèle des mémoires des deux conjoints, règles qui comportent certes des exceptions mais qui sont elles-mêmes explicables par un examen attentif de la dynamique conjugale.

- 1. La première règle est celle de *l'impossibilité d'une affiliation de force équivalente* à deux groupes de lignées solidement constitués et dont leurs descendants les narrateurs des chroniques se réclament. Trois cas de figures peuvent être distingués :
- 1.1. Dans les *milieux paysans*, objets des mémoires *communautaires*, le problème de la double allégeance est résolu, de façon typiquement traditionnelle, par la résidence : la patrilocalité prévalant généralement, la femme est englobée dans la famille de son mari. Cela ne signifie pas qu'elle rompt avec la sienne ou renie sa propre histoire. Mais, par la force des choses, elle vit dans l'univers de son époux, sur son terrain au vrai sens du terme. Pris dans le réseau relativement dense et géographiquement regroupé de leur parenté paternelle, les enfants du couple continuent tout naturellement la lignée de leur père, avec laquelle ils vivent quasiment en symbiose.
- 1.2. Dans les *milieux bourgeois* qui sont racontés sous une forme *statutaire*, une lutte, plus ou moins consciente et manifeste, se poursuit, génération après génération, pour la perpétuation de la lignée au plan biologique et social (Bertaux et Bertaux-Wiame, 1988). Il faut, en d'autres termes, s'assurer des héritiers d'une part, et veiller, d'autre part, à ne pas déchoir socialement, ne serait-ce que d'un échelon. La lutte pour cette double survie se gagne par le biais d'un double mécanisme. D'abord, le conjoint dont l'origine est la moins prestigieuse tend à s'identifier à sa belle-

⁹ Ce sont elles qui permettent de dépasser ici l'approche monographique.

famille, grâce à laquelle il réalise une ascension sociale. Il en accepte les valeurs et la fréquente généralement davantage que la sienne, avec laquelle, à nouveau, il ne rompt pas forcément toutes les amarres. Influencé par le regard plus ou moins critique, voire condescendant, que son partenaire «mieux-né» jette sur sa belle-famille, ce conjoint prend ses distances avec son passé en adoptant une attitude de *discontinuité*, le plus souvent sous la forme d'une mémoire anomique ou sociétaire. C'est ainsi qu'au sein de ma population ne se rencontre aucun couple où coexistent *deux* mémoires de types statutaires alors que neufs hommes et trois femmes en possèdent une.

- 1.3. Le troisième cas d'éviction d'un groupe de lignées par l'autre est indépendant de l'appartenance sociale. Il s'agit des clans familiaux dans lesquels s'inscrivent les porteurs de mémoires relationnelles affectives et, dans une moindre mesure, relationnelles ritualistes. Les femmes, ici, se sont fréquemment arrangées si l'on peut dire car il ne s'agit certainement pas d'une stratégie consciente pour se brouiller avec leur belle-famille. Elles ont une forte tendance, ainsi, à entraîner leurs maris de leur côté de la parenté. Même lorsque ceux-là ont également une mémoire relationnelle liée à un clan familial, ils se laissent largement absorber par la tribu de leur épouse car ils n'ont, malgré tout, pas un sens de la famille aussi fort que celui de leurs femmes. Ils n'ont donc guère de chances de pouvoir perpétuer leurs lignées à travers leurs enfants.
- 2. De manière plus générale, et nous avons ici affaire à une deuxième règle relative à la négociation conjugale des mémoires, lorsque mari et femme ont tous les deux une mémoire de continuité, le plus attaché à ses souvenirs et, corollairement, à sa famille l'emporte en matière de transmission. Il s'agit presque toujours de la femme, qui parle alors davantage de ses souvenirs à ses enfants et les met davantage en contact avec ses parents et ses frères et soeurs qu'avec ceux de son mari.
- 3. A ces règles relatives à l'appartenance sociale et au sexe s'en ajoutent d'autres qui tiennent à la manière dont le couple fonctionne, aux valeurs qu'il privilégie, à sa dynamique.
- 3.1. La première de ces règles qui explique la relation entre le rapport au passé et le type de famille auquel appartient le couple a trait aux contenus des mémoires. Dans un certain nombre de cas, en effet, la lecture attentive des récits des conjoints fait apparaître des traces, plus ou moins directes, de l'emprise que l'un d'eux exerce sur la mémoire de l'autre, voire que tous les deux exercent sur la façon dont l'autre reconstruit ses souvenirs.

Ainsi, par exemple, une femme hésite constamment, dans sa chronique, entre l'admiration à l'égard de la réussite économique de sa famille et le mépris pour l'absence de scrupules qui a précisément permis ses succès en affaires. Elle livre toutefois la clef de son ambivalence en avouant, tout à la fois, que son mari hait l'hypocrisie caractéristique des gens du pays dont elle vient, qu'elle lui donne raison, mais qu'elle est malgré tout «bien un peu comme eux», car, dit-elle, «on vient d'où on vient».

Or ces traces d'influence, unilatérale ou réciproque, des époux sur les attitudes de leur partenaire face à la vie de ses ascendants ne se rencontrent qu'exceptionnellement chez les conjoints qui ont un mode relativement rigide de fonctionnement interne. Elles sont avant tout repérables chez ceux qui sont ouverts à la négociation et la remise en question de leurs règles de vie, soit les couples de type Compagnonnage et Association.

- 3.2. Le mode de cohésion privilégié par les conjoints module également la construction du rapport au passé. Ainsi, là où l'autonomie de chacun est marquée, la tolérance aux différences est nettement plus grande que dans les couples plus fusionnels. Il en résulte, entre autres, et c'est là encore une règle de la construction du rapport au passé, que les mémoires des deux époux sont beaucoup plus souvent organisées autour de valeurs différentes chez les couples qui tiennent à une certaine indépendance l'un à l'égard de l'autre que chez ceux qui tendent à la symbiose.
- 3.3. Les quatre catégories de couples observés se différencient néanmoins également par des dynamiques variées. Parce qu'ils ont des visions du monde très semblables, ceux qui appartiennent à des types fusionnels semblent, tout au moins parmi ma population, ne pas connaître de réels problèmes conjugaux. Tel n'est pas le cas de ceux qui fonctionnent de manière plus autonome. Chez les traditionalistes, dont les conceptions en matière de mariage et de rapports entre hommes et femmes sont en fort décalage avec les idées qui dominent à ce propos dans le contexte où ils vivent, les épouses expriment leurs aspirations à davantage de partage, de dialogue, d'affectivité au sein de leur couple¹⁰. Chez les associatifs, où les hommes profitent dans l'ensemble davantage de l'autonomie reconnue à chacun, nombre de femmes font également état

¹⁰ La mise en lumière de ces différences de perception et d'aspiration des deux conjoints au sein d'un même couple n'a été possible que par la décision, prise au départ, de rencontrer séparément mari et femme. Elles vont, en outre, bien dans le sens de la critique que Wiley (1985) adresse à la conception trop fusionnelle de la famille qui émerge de l'article de Berger et Kellner (1964).

de leurs frustrations et de leur désir d'une relation plus étroite et plus égalitaire avec leur mari.

Or, et nous nous trouvons ici en présence d'une troisième règle relative aux rapports entre mode de fonctionnement conjugal et attitude à l'égard du passé, comme les chroniques des lignées s'organisent autour des valeurs de la famille *idéale* et non autour des valeurs qui soustendent la famille *vécue* concrètement, la proportion de mémoires dysfonctionnelles pour la perpétuation du type de famille effectif, et non rêvé, est beaucoup plus élevée là où l'autonomie prévaut, c'est-à-dire là où, fréquemment, les aspirations ne concordent pas avec la réalité. En d'autres termes, dans une forte proportion de couples de type *Tradition* et *Association*, les mémoires transmises aux enfants traduisent des conceptions de la famille et du monde qui sont en contradiction avec l'idéologie, traditionaliste d'une part, associative d'autre part, dont la vie quotidienne de ces familles participent. C'est dire combien la continuité familiale est menacée ici.

Revenons-en à la question de départ : une famille peut-elle, à notre époque, se perpétuer dans le temps ? La réponse, on l'aura compris, ne peut être que nuancée. Dans la plupart des cas en effet, la probabilité que telle ou telle famille perdure au-delà d'une génération ne dépend pas uniquement de la volonté de ses membres et de leurs contextes d'interaction, mais aussi de l'évolution sociétale. Une femme, un homme, ne souhaitera continuer son histoire familiale que s'il est en accord avec elle *et* s'il a le sentiment qu'elle peut encore lui servir de guide. Cela suppose, d'une part, un esprit de famille, un sens de la continuité, la référence à des modèles et, d'autre part, une certaine permanence des conditions d'existence, l'absence, tout au moins, de ruptures ou de sauts qualitatifs qui remettent en question l'héritage symbolique.

Aujourd'hui, ces conditions ne sont que rarement remplies. Parmi les rapports au passé que j'ai pu observer, seuls un tiers environ y répondent, soit les mémoires *statutaires*, encore que leurs narrateurs aient parfaitement conscience de l'affaiblissement des critères liés à la naissance, et les mémoires *relationnelles affectives*, dont la valeur centrale, l'amour, échappe à l'emprise du temps (Gretillat *et al*, 1981).

Assurée par les hommes dans le premier cas, par les femmes dans le second, la perpétuation des familles racontées par ces mémoires est facilitée par la règle de l'interdiction de l'affiliation simultanée à deux groupes de lignées qui s'applique tout particulièrement à elles. Rien ne permet d'affirmer cependant que les enfants reprendront le flambeau : les multiples conditions que cela impliquerait ne seront peut-être plus réunies lorsqu'ils atteindront l'âge adulte.

Annexe

1. La recherche

La recherche dont il est rendu compte ici a été conduite dans le canton de Genève, auprès de cent seize conjoints de nationalité suisse. Tous se situent au même stade de leur cycle de vie en ce sens qu'ils sont parents d'un enfant âgé de huit à neuf ans (au moins). La sélection des familles a été effectuée à partir des listes de l'école publique. Mari et femme ont été interviewés séparément, par le biais d'un entretien semi-structuré. En ce qui concerne leur mémoire des lignées, ils ont été invités à raconter l'histoire de leur famille d'origine tout à fait librement (la question «stimulus» était la suivante : J'aimerais, pour commencer, vous demander de penser à votre famille au sens large, c'est-àdire à la famille que vous formez avec vos parents, vos frères et soeurs, vos oncles et tantes, vos grands-parents et leurs frères et soeurs, vos aïeux plus lointains. Votre famille comme lignée en fait. Et je voudrais vous demander de me parler un peu de votre famille dans ce sens-là, de me raconter les grandes lignes de son histoire). Des questions plus précises leur ont été posées sur divers thèmes, notamment sur leur attitude à l'égard de leurs ascendants, des lieux et des objets de leur mémoire, sur leurs désirs et pratiques de transmission à leurs enfants, ainsi que sur leur mode de fonctionnement familial actuel. Afin de pouvoir approfondir ce dernier et construire des types idéaux de familles articulés autour d'une logique directrice au sens où l'entend Weber (1922, 180 ss), un bref questionnaire standardisé leur était remis à la fin de la première visite (généralement l'interview de la femme) et était repris au début de la seconde rencontre (l'entretien avec le mari). Le lecteur intéressé par davantage de détails concernant la méthodologie de la recherche et le travail de terrain peut se référer à Josette Coenen-Huther (1993).

2. Les types idéaux de familles

Les huit types idéaux de mémoires ont été mis en relation avec quatre types idéaux de familles nucléaires qui constituent un approfondissement de ceux que Jean Kellerhals et ses collaborateurs ont construit (1986, 1991), soit les types «Tradition», «Bastion», «Compagnonnage», «Association».

La famille de type *Tradition* se caractérise par une vision déterministe et organique du monde : l'ordre de celui-ci est donné et il faut l'accepter. Chacun y a une place, la sienne, pierre dans un ensemble où tous les individus sont interdépendants. Les valeurs essentielles qui découlent de cette conception sont le réalisme, le sens des responsabilités, le respect de l'autre, la solidarité

entre membres, co-responsables, de la communauté. La famille, lieu d'apprentissage de cette dernière, repose sur une cohésion basée sur l'autonomie de chacun. Bien que la femme soit forte, le mari y exerce l'autorité en dernier lieu. Les enfants y sont subordonnés aux adultes. Le groupe est ouvert sur l'extérieur, essentiellement par l'intermédiaire du mari engagé dans la vie de la communauté au plan associatif et, souvent, politique.

La famille de type *Bastion* perçoit le monde d'un point de vue utilitariste et égocentrique. Pour ses membres, nous vivons dans une société d'abondance dont il faut profiter au maximum. Ils attachent ainsi une importance primordiale aux valeurs liées à la lutte pour l'amélioration de ses conditions d'existence (la persévérance, le travail acharné, la force de caractère) et à la notion de calcul, de rationalité, de planification. Lieu d'accumulation et de consommation, la famille est fortement repliée sur elle-même, n'accordant sa confiance qu'à certains membres de sa parenté. Au sein d'un système fusionnel très fort, la femme tend à dominer. Les enfants sont tout à la fois ceux au nom desquels on s'efforce de grimper les échelons de la hiérarchie sociale et ceux en lesquels on place tous les espoirs qu'on ne peut réaliser soi-même.

La famille de type *Compagnonnage* regarde au contraire le monde d'un point de vue idéaliste et altruiste. Ses membres se plaisent à souligner l'harmonie des êtres et des choses. Ils se manifestent les uns aux autres amour, compréhension, dévouement, admiration souvent. Le sens du calcul et de la rationalité leur est étranger : ils y préfèrent le don spontané. Lieu de l'expressivité, le groupe nucléaire – particulièrement démocratique – vit sur le mode de la fusion tempérée par l'empathie à l'égard des besoins de chacun. L'enfant constitue la preuve des sentiments que se portent les conjoints; c'est aussi un être de plus à aimer, un être de plus qui contribuera au bonheur de tous. L'ouverture à l'extérieur se fait avant tout par les amis, extrêmement importants.

La famille de type Association est avant tout hédoniste et atomiste : refus des contraintes, recherche du plaisir immédiat, conception de l'individu existant pour soi et en soi en constituent les traits fondamentaux. Les valeurs d'épanouissement personnel y sont donc très prégnantes. S'y ajoute un sens marqué du respect des droits de chacun à sa liberté de pensée, d'action, à la défense de son territoire, à la réalisation de soi. Basée sur un quasi-contrat, toujours renégociable ou annulable, ce type de groupe nucléaire ne peut donc fonctionner qu'en accordant à chacun une large autonomie et sans trop se fixer d'objectifs à long terme. L'enfant, en concurrence avec d'autres biens, y est très rapidement considéré comme une personne à part entière, ayant non seulement ses droits mais aussi ses devoirs. L'ouverture sur le monde extérieur varie, en degré et dans ses formes, en fonction des besoins et des désirs de chacun.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES¹¹

Berger P. L. (1964: 1977) (avec la collaboration de H. Kellner), Marriage and the Construction of Reality, in P. L. Berger, Facing Up to Modernity, Penguin Education, Harmondsworth.

- Bertaux D. & Bertaux-Wiame I. (1988), Le patrimoine et sa lignée : transmissions et mobilité sociale sur cinq générations, Life Stories/Récits de vie, 4, 8-25.
- Boudon R. (1986), L'idéologie. L'origine des idées reçues, Fayard, Coll. Idées-Forces, Paris.
- Bourdieu P. (1989), La noblesse d'Etat, Ed. de Minuit, Paris.
- Coenen-Huther J. (1993), La place de la mémoire collective dans le fonctionnement des groupes : le cas de la famille. Thèse en vue de l'obtention du doctorat ès sciences économiques et sociales, mention «sociologie», Université de Genève.
- Coenen-Huther J. (1995a), La famille et ses territoires : des lieux pour se dire, des lieux pour se réunir, in Actes du Colloque de Liège, AISLF- Groupe de Recherche «Famille», mai 1994 (à paraître).
- Coenen-Huther J. (1995b), Le mariage et la mémoire. Présent négocié et passé recomposé, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, Paris (sous presse).
- Gretillat F., Keller J. P., Kellerhals J., Vonèche L. (1981), Une relation sans échange. Rituels du couple dans un genre de littérature populaire, Revue Suisse de Sociologie, 7 (1), 1-24.
- Halbwachs M. (1925), Les cadres sociaux de la mémoire, Félix Alcan, Paris.
- Halbwachs M. (1941: 1971), La topographie légendaire des Evangiles en Terre sainte, Presses Universitaires de France, Paris.
- Halbwachs M. (1950 : 1968, ouv. posthume), La mémoire collective, Presses Universitaires de France, Paris.
- Héran F. (1993), La famille et la crise ou les charmes de l'institution, Revue Suisse de sociologie, 19 (1), 223–234.
- Kellerhals J., Coenen-Huther Jo., Lazega E., Modak M. Troutot P.-Y., Valente L. (1986), Les formes de l'équité dans les échanges familiaux : analyse d'une structure normative, Genève, Université de Genève, Département de Sociologie et CETEL, Travaux CETEL no 27.
- Kellerhals J. & Montandon C. (avec P. E. Gaberel, H. McCluskey, F. Osiek et M. Sardi) (1991), Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents, Neuchâtel/Paris, Delachaux & Niestlé S. A.
- Le Wita B. (1988), Ni vue, ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- Mension-Rigau E. (1990), L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XXe siècle, Editions Rivage, Paris.
- Raphaël F. & Herberich-Marx G. (1991), Mémoire plurielle de l'Alsace. Grandeurs et servitudes d'un pays des marges, Publications de la Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, Strasbourg.
- Roussel L. (1989), La famille incertaine, Paris, Odile Jacob (2e éd., Odile Jacob, coll. Points, 1992).
- Roussel L. (1993), Brefs commentaires sur l'article de François Héran : «La famille et la crise ou les charmes de l'institution», Revue Suisse de Sociologie, 19 (2), 465-468.

¹¹ Lorsque deux dates sont indiquées, la première correspond à l'édition originale, la seconde à l'édition citée.

Weber M. (1922, trad. fr.: 1965), Essais sur la théorie de la science, Librairie Plon, Paris.

Wiley N. F. (1985), Marriage and the Construction of Reality: Then and Now, in G. Handel (éd.), The Psychosocial Interior of the Family, Aldine Publ. Cie, Chicago, 21-32.

Adresse de l'auteur :
Josette Coenen-Huther
Laboratoire de démographie économique et sociale
Université de Genève, CH-1211 Genève 4

Travailler la nuit et le week-end?

Enjeux et prises de position autour du projet de révision de la Loi sur le travail

Françoise Messant-Laurent

Enjeux et prises de position du projet de révision de la Lo sur le travai

la muit e

week-en

«Travailler la nuit et le week-end ?» présente les principaux aspects du travail atypique, c'est-à-dire du travail effectué hors des horaires normaux. Ce phénomène ne cesse de

s'étendre, à tel point que ce qui est défini comme «atypique» dans les sociétés modernes, Suisse comprise, devient peu à peu la norme. Cette question est au centre de la révision de la Loi sur le travail de 1964. L'ouvrage apporte une contribution importante au débat qui a lieu aujourd'hui dans notre pays. Il a pour objectif de répondre aux questions suivantes : Qui travaille selon des horaires atvpiques ? Quelles sont les conséquences de ces conditions de travail sur les

rise-t-elle l'égalité des chances entre hommes et femmes ou, à l'opposé, constitue-t-elle un facteur de maintien de la ségrégation sexuelle des emplois et des tâches dites privées ?

• Françoise Messant-Laurent, docteure en sociologie et anthropologie,

professeure assistante à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, enseigne la sociologie du travail.

· Brigitte Buhmann, Dr. rer. pol. de l'Université de Bâle. Depuis 1988, cheffe de la Section de la vie active de l'Office fédéral de la statistique à Berne.

 Laurence Marti, licenciée en sciences sociales de l'Université de Lausanne. A été assistante et collaboratrice de recherche à la des sciences Faculté sociales et politiques de l'Université de Lausanne. A participé à plusieurs re-

cherches de sociologie du travail, notamment dans les domaines de l'emploi et des relations professionnelles.

salariés ? La flexibilisation des horaires favo-

Travailler la nuit et le week-end? 190 pages, 15.5x22.5 cm, broché ISBN 2-88351-001-6 - SFr. 24.-



Le livre peut être commandé dans toutes les librairies ou directement aux Editions Seismo, case postale 313, CH-8028 Zurich